TRANSCRIPTION D'ACTE DE NAISSANCE :
(enfant né depuis plus de 15 jours)

Depuis le 1er mars 2015, cette compétence est attribuée à l'Ambassade de France à Budapest (section consulaire) dont voici les coordonnées :

Ambassade de France en Hongrie
Service Etat civil
Lendvay utca 27, 1062 BUDAPEST (Hongrie)
Tél. : + 36 1 374 11 36
Fax : + 36 1 374 11 44
Courriel : consulat.BUDAPEST-AMBA@diplomatie.gouv.fr
Internet : http://www.ambafrance-hu.org/Naissance-et-reconnaissance

Horaires de l'ambassade : **pour l'état civil, sur rendez-vous**

Enfant né dans les liens du mariage :

- Formulaire de demande de transcription d'un acte de naissance d'un enfant mineur et sa fiche de renseignements
- Acte de naissance plurilingue hongrois original
- Copie intégrale de l'acte de naissance du parent français. A demander auprès de la mairie de votre lieu de naissance (https://www.acte-etat-civil.fr/) ou, pour les Français nés à l'étranger, auprès du service central d'état civil à Nantes (https://pastel.diplomatie.gouv.fr/Dali/index2.html).
- Preuve de la nationalité française du parent français. Par exemple :
  - Copie intégrale d'acte de naissance.
  - Copie recto/verso de la carte d'identité.
  - Certificat d'inscription au registre des Français établis hors de France.
  - Certificat de nationalité française.
- Livret de famille
- Déclaration de choix de nom, le cas échéant
- Une enveloppe libellée à vos nom et adresse pour recevoir le livret de famille ainsi que les copies de l'acte de naissance transcrit.

Enfant né hors mariage :

- Formulaire de demande de transcription d'un acte de naissance d'un enfant mineur et sa fiche de renseignements
- Acte de naissance plurilingue hongrois original
- Copie intégrale de l'acte de naissance du parent français. A demander auprès de la mairie de votre lieu de naissance (https://www.acte-etat-civil.fr/) ou, pour les Français nés à l'étranger, auprès du service central d'état civil à Nantes (https://pastel.diplomatie.gouv.fr/Dali/index2.html).
- Preuve de la nationalité française du parent français. Par exemple :
  - Copie intégrale d'acte de naissance.
  - Copie recto/verso de la carte d'identité.
  - Certificat d'inscription au registre des Français établis hors de France.
  - Certificat de nationalité française.
- Acte de reconnaissance paternelle établi avant la transcription de l'acte de naissance, devant les autorités françaises ou hongroises, si le père français n'a pas effectué lui-même la déclaration de la naissance aux autorités locales
- Copie d'une pièce d'identité du parent étranger
- Acte de naissance plurilingue du parent étranger
- Déclaration de choix de nom, le cas échéant
- Une enveloppe libellée à votre adresse pour recevoir le livret de famille ainsi que les copies de l'acte de naissance transcrit.